



Rapport d'Orientation Budgétaire

Année 2023

Repères

Préambule.....	p 3
Le passage à la nomenclature M57.....	p 5
Rappel du contexte.....	p 7
L'analyse de la situation financière en 2022.....	p 7
• La section de fonctionnement	
• La section d'investissement	
Les perspectives du budget primitif en 2023.....	p 16
Maintenir le soutien aux usagers.....	p 18
• Les aides alimentaires	
• Les autres aides facultatives	
Maintenir l'autonomie et lutter contre l'isolement.....	p 19
• Le portage de repas	
• Le renouvellement du programme « Pleine vie 3 X20 »	
• Le taxi senior solidaire	
• La semaine bleue	
• Colis festif senior	
Favoriser la politique éducative et familiale.....	p 22
• Le PRE	
• La cité éducative	
• La cérémonie des bacheliers	
Renforcer la cohésion sociale et la solidarité.....	p 25
• Le jardin partagé	
• Le théâtre forum	
La prévention santé.....	p 26
• Vers l'équilibre alimentaire « Bien dans son assiette »	
• Conférence sur les thématiques liées à la santé	
• Le village des Foulées de Bayif	
• Octobre rose	
Favoriser l'insertion socio-professionnelle.....	p 27
• Action « Lè fam fè tan fè fos »	
• « Jobs vacances	
• La convention avec « Mission Locale »	

- La convention avec le Pôle Emploi –« Accompagn

Favoriser l'accès aux droits..... p 30

- Ateliers numériques
- Bus France Service

Faire savoir et valoriser l'action du CCAS..... p 31

- Améliorer la visibilité des actions du CCAS
- Le réseau de bénévoles : les amis du CCAS

Conclusion..... p 33



PREAMBULE

Selon l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil d'Administration du CCAS est appelé à débattre des orientations budgétaires.

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) est la première étape obligatoire du cycle budgétaire. Il permet d'appréhender les conditions d'élaboration du budget primitif afin de pouvoir dégager des priorités budgétaires basées sur des éléments d'analyse prospective. Le DOB donne aux administrateurs la possibilité de s'exprimer sur la situation financière de l'établissement.

S'il n'a aucun caractère décisionnel, il doit néanmoins faire l'objet d'une délibération spécifique l'actant.

La loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, a modifié les modalités de présentation du DOB qui doit s'appuyer sur un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

La loi d'Orientation 92-125 du 6 Février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la république, en son article 11, précise que les Collectivités Territoriales de 3 500 habitants et plus doivent tenir un Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B) dans un délai de deux mois qui précèdent l'examen du budget.

Le rapport d'orientations budgétaires (ROB) doit comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs (analyse prospective) ainsi que préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel. Le contenu exact du ROB est précisé par décret.

Les attributions des CCAS, établissement publics communaux à caractère administratif, sont définies par le code de l'action sociale et des familles et le décret du 6 mai 1995.

Le Centre Communal d'Action Sociale a pour mission essentielle de mettre en œuvre une action générale sur le territoire de la commune, en direction de toute la population.

Il a la responsabilité d'animer une action générale de prévention et de développement social en lien étroit avec les services ou institutions à caractère public ou privé qui œuvrent dans le champ des solidarités.

Il agit en cohérence avec les orientations municipales. Il est « l'outil » privilégié de la ville pour la mise en œuvre de sa politique sociale.

Il a vocation à s'adresser à un public très large : seniors, personnes en situation de précarité sociale et économique, personnes handicapées, jeunes.

Il anime une action générale de prévention et de de
activement à l'animation sociale du territoire avec les autres acteurs locaux dans ce
domaine.

Il a une mission générale d'accompagnement des personnes en difficultés et notamment
de certains allocataires du RSA. Il délivre des prestations au titre de l'aide facultative et
instruit des dossiers d'aide sociale légale.

Dans un souci de transparence, il est primordial de donner à l'ensemble des
administrateurs une vision précise des finances et des orientations poursuivies par le
CCAS, et ceci bien que cet état des lieux soit, plusieurs fois par an, restitué en Conseil
d'Administration, par les documents-cadres comme la présentation du budget, la
présentation du compte administratif, les délibérations modificatives du budget, etc.

La présentation de ce Rapport d'Orientations Budgétaires constitue l'occasion d'affirmer
la poursuite des engagements du CCAS et de présenter les moyens de financer la politique
sociale locale que les administrateurs souhaitent impulser

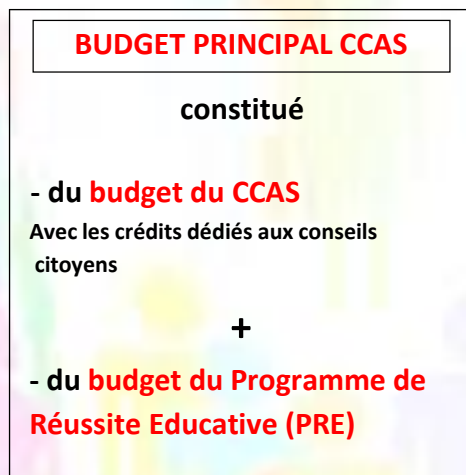


LE PASSAGE A LA NOMENCLATURE M57

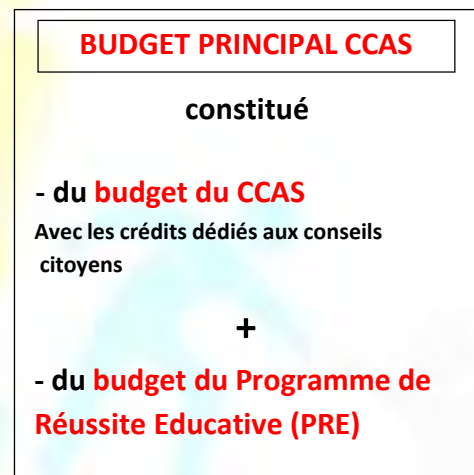
Le CCAS de BAILLIF porte différents services et dispose d'un budget .

Jusqu'à présent le budget principal est soumis aux règles de la nomenclature M14. A compter du 1er janvier 2023, le budget principal du CCAS est passé sous la nomenclature M57.

Sous la nomenclature comptable M14



Sous la nomenclature comptable



LE BUDGET PRINCIPAL

Le budget principal du CCAS retrace les différentes attributions du CCAS qui relèvent des textes réglementaires (1) et des missions que la Ville lui a déléguées (2).

1-Le Budget principal couvre les activités réglementaires du CCAS dédiées

- À l'action sociale (avec des missions obligatoires et facultatives)
- À la vie sociale des seniors (animation et prévention)

2-L'action sociale

Le CCAS est chargé d'animer et de coordonner l'action sociale municipale. Il exerce l'intégralité de ses compétences en matière d'action sociale générale, telle qu'elle est définie par les articles L.123-4 et L.123-5 du code de l'action sociale et des familles ainsi que dans le cadre du décret n°95-562 du 6 mai 1995, qui précise ses attributions.

Il apporte ainsi son soutien auprès des Baillifiens confrontés à des difficultés financières et/ou de précarité, par des interventions relevant de **ses missions légales obligatoires et de ses missions facultatives**

3-Missions obligatoires d'aide sociale

Le CCAS assure les missions obligatoires qui lui reviennent à savoir :

- Aide sociale
- Domiciliation
- Analyse des besoins sociaux

4-Missions facultatives d'action sociale

Le CCAS attribue différents types d'aides :

- **des aides alimentaires** permettant l'achat de produits d'alimentation et d'hygiène dans les épiceries sociales),
- la prise en charge partielle de certaines factures liées au logement (eau, électricité,...).

À celles-ci, peuvent s'ajouter aussi **des aides exceptionnelles**, accordées nominativement par vote du Conseil d'administration du CCAS, en fonction de situations particulières.

5- Budget principal couvre également la mission déléguée par la Ville

La mission déléguée :

- **Le Programme de Réussite Educative (PRE)**

Pour ce dispositif, le CCAS est le porteur juridique et financier.

⇒ **Le Programme de Réussite Educative** :

Ce dispositif initié dans le cadre du Contrat de Ville a pour objectif de favoriser la réussite éducative par l'accompagnement d'élèves au moyen de parcours individualisés.

RAPPEL DU CONTEXTE GENERAL

L'année 2020 a été marquée, à compter du 16 mars, par la pandémie de la COVID 19 dont les mesures sanitaires gouvernementales ont impacté le déroulement des activités du CCAS et en conséquence le budget en recettes comme en dépenses de la section de fonctionnement.

Ces répercussions ont eu pour effet de réduire au regard du BP 2020

- les dépenses de près de -32,66%
- les recettes de près de -7,62%

Si, en 2021, la pandémie de la COVID 19 a perduré, les mesures sanitaires gouvernementales ont encore eu des effets sur les activités mais à moindre mesure.

Elles ont généré, entre autres,

- Pour le service Action Sociale une augmentation de la distribution des aides,

Pour 2022, vu le contexte économique incertain résultant principalement du conflit entre l'Ukraine et la Russie, il faut faire face à une inflation de plus de 6%.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE EN 2022

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement permet de retracer les opérations d'achat et de recette ayant un caractère usuel. Le budget de fonctionnement permet au CCAS d'assurer son quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des recettes et des dépenses nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services du CCAS.

Répartition du Budget Principal CCAS :

Envoyé en préfecture le 31/03/2023
 Reçu en préfecture le 31/03/2023
 Publié le
 ID : 971-219711041-20230323-180-DE



BUDGET PRINCIPAL CCAS	CA 2021		CA 2022		BP 2022	
	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES
CCAS	325 604 €	258 099 €	505 487 €	420 518 €	573 757.82€	573 757.82€
TOTAL	325 064 €	258 099 €	505 487 €	258 099 €		
	≠ de + 60 743 €		≠ de + 84 969 €			

En 2022, le résultat de la section de fonctionnement s'est avéré excédentaire.

Les recettes de fonctionnement (Budget principal CCAS)

FONCTIONNEMENT	CA 2021	CA 2022	BP 2022
74 - DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATION	322 291 €	504 978 €	573 757.82
<i>Dont Subvention de la Ville au CCAS</i>	<i>250 000 €</i>	<i>300 000 €</i>	<i>250 000 €</i>
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	-€	-€	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	322 291 €	504 978 €	573 575.82

Les recettes de fonctionnement comptabilisées au Compte Administratif (CA) 2022 s'élèvent à 504 978 €.

Elles correspondent aux sommes encaissées au titre de la participation du budget de la Ville et à diverses subventions (Etat, Conseil Départemental, CAF, CGSS...).

Les dépenses de fonctionnement (Budget principal CCAS)

FONCTIONNEMENT	CA 2021	CA 2022	BP 2022
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	48 657 €	138 923 €	139 157.82
012 - CHARGES DE PERSONNEL	194 327 €	254 943 €	271 000 €
65 - AUTRES FRAIS DE FONCTIONNEMENT	15 115 €	26 652 €	163 500 €
TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT	258 099 €	420 518 €	573 757.82 €

Les dépenses de fonctionnement comptabilisées au Compte Administratif 2022 s'élèvent à **420 518 €** (dont 138 923€ de dépenses réelles courantes).

Ces dépenses sont constituées notamment par les salaires du personnel, l'entretien et la consommation des bâtiments (les achats de matières premières et de fournitures), les prestations de services effectuées et les aides sociales facultatives.

Pour finir, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité du CCAS à financer lui-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un nouvel emprunt.

En 2022, la différence entre les recettes et les dépenses a généré un excédent de **+ 84 460 €**

1.1 L'Épargne Brute

	CA 2020	CA 2021	CA 2022
PRODUITS REELS DE FONCTIONNEMENT	351 361 €	325 604 €	504 978 €
CHARGES REELLES DE FONCTIONNEMENT	291 633 €	258 099 €	420 518 €
dont les charges de personnel	183 965 €	194 327 €	254 943 €
Capacité Auto Financement (CAF) brute	+60 743 €	+ 67 512 €	+ 84 460 €

L'épargne brute est un des indicateurs les plus pertinents pour apprécier la santé financière de l'établissement puisqu'elle mesure à la fois les marges de manœuvre et la capacité à investir. Elle traduit l'excédent de recettes de fonctionnement sur les dépenses.

L'épargne brute constitue la ressource interne dont l'établissement dispose pour d'abord rembourser le capital de la dette et financer ses investissements de l'exercice.

En 2022, l'épargne brute du CCAS est positive

Si le résultat de 2022 de la section de fonctionnement s'avère excédentaire (**+ 84 460 €**) le résultat global du budget du CCAS demeure excédentaire à hauteur de 408 217.82 €.

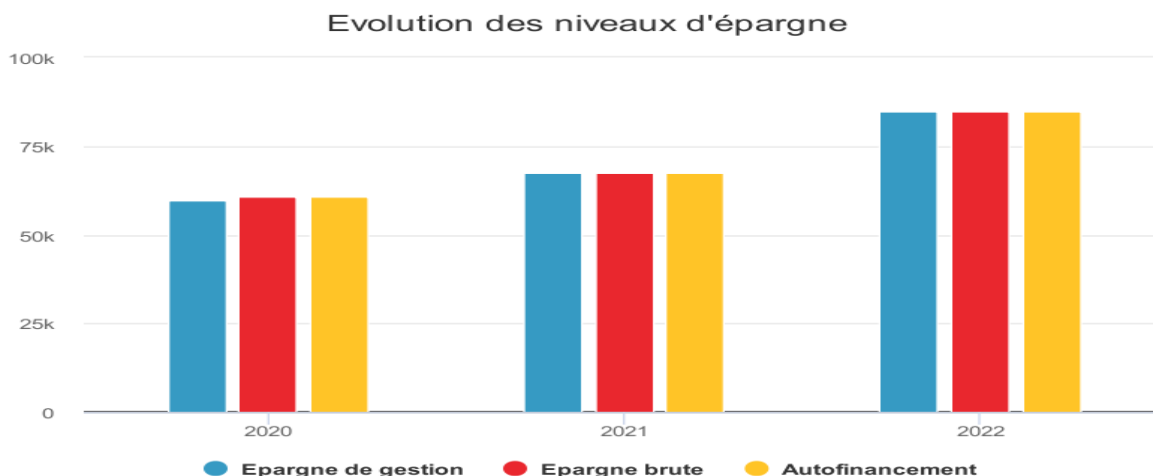
1.2 La Capacité d'Autofinancement

La capacité d'autofinancement (CAF) traduit la capacité de l'établissement à financer par son fonctionnement courant ses opérations d'investissement (remboursement de dettes, dépenses d'équipement). Elle permet donc d'évaluer les possibilités réelles du CCAS à réaliser ses projets.

Ainsi, il dispose d'une capacité d'autofinancement (CAF) quand l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement est excédentaire.

Le CCAS n'a contracté aucun emprunt, il ne présente donc aucune dette à rembourser sur son budget principal. En 2022, vu l'excédent, le CCAS dispose

une capacité d'autofinancement lui permettant de financer ses projets d'investissement.



■ Définitions

Epargne de gestion :

Correspond au différentiel entre les produits courants et les charges courantes, indépendamment des opérations financières. Son emploi est d'assurer le règlement des intérêts.

Epargne brute :

Correspond à l'épargne de gestion diminuée des intérêts dus et du résultat exceptionnel.

Epargne nette/disponible :

Elle représente la ressource disponible susceptible d'être réinvestie dans les équipements et/ou dans le fond de roulement. L'épargne brute amputée de l'amortissement de la dette, hors réaménagement financé par emprunt et remboursement de la dette récupérable, est appelée épargne nette.

1.3 Le détail des recettes de fonctionnement

En matière de recettes, le CCAS ne perçoit ni contribution directe, ni concours de l'Etat.

Ses recettes proviennent principalement des dotations et participations (chapitre 74), de produits de gestion courante (chapitre 75) et de produits exceptionnels (chapitre 77).

En 2022, les recettes réalisées en fonctionnement du budget principal du CCAS s'élèvent à 505 487 €.

RECETTES_FONCTIONNEMENT	2020	2021	2022
Dotations et subventions	351 361	322 291	504 978
Atténuations de charges	0	3 313	509
Total des recettes réelles de fonctionnement	352 376	325 611	505 487

- Les dotations chapitres 74

Le chapitre 74 dotations et participations porte notamment sur les subventions perçues.

La subvention de la commune est la principale ressource du CCAS. En 2022, elle représente 59% de la totalité des subventions perçues (300 000 €). Subvention d'équilibre, on devrait observer le même niveau qu'en 2022

Les autres subventions proviennent du Département, de la CAF,.....

1.4 Le détail des dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement comprennent pour le budget principal du CCAS, selon la M14, le chapitre 011 qui regroupent les charges à caractère général, le chapitre 012 correspondant aux dépenses de personnel, le chapitre 65 qui recense les autres charges de gestion courante, le chapitre 67 les charges exceptionnelles et enfin le chapitre 042 relatif aux opérations d'ordre de transfert entre les 2 sections.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Total des dépenses réelles de fonctionnement
2020	291 633
2021	258 099
2022	420 518

Les dépenses de fonctionnement réalisées en 2022 pour le budget du CCAS s'élèvent à 420 518 €

Les frais relatifs aux dépenses de personnel (chapitre 012) représentent 61 % des dépenses de fonctionnement avec un montant de 254 943 € pour le CCAS.

Les charges à caractères général (chapitre 011) pèsent pour 33 % des dépenses de fonctionnement, elles s'élèvent à 138 922 €.

Les autres charges de gestion (chapitres 65, 67 et 042) représentent 6 % des dépenses de fonctionnement du CCAS, et s'élèvent à 26 652 €, en 2022.

Elles concernent principalement les aides financières accordées par le CCAS

- Les dépenses du personnel -chapitre 012

Au regard du personnel dédié aux activités du CCAS, l'effectif reste stable.

→ **Effectifs** au 31/12/2022 :

	2021	2022
Titulaires et stagiaires	03	03
Contractuels de droit public	01	01
Contractuels de droit privé	02	02
TOTAL :	06	06

	CCAS
Catégorie A	02
Catégorie B	0
Catégorie C	02
Sans catégorie	02
TOTAL :	06

De la formation

	2021	2022
<i>Nombre d'agents ayant suivi au moins une formation</i>	6	5 <i>Soit 83,33 %</i>

Formations CNFPT

	2021			2022		
	Nombre d'agents	Nombre d'actions	Nombre de jours	Nombre d'agents	Nombre d'actions	Nombre de jours
sessions de formations en inter CNFPT	1 agent	1	1 jour	-	-	-
sessions de formations en intra CNFPT	-	-	-	2 agents	3	7 jours
action de formation en union	-	-	-	-	-	-
Préparation au concours / examens (CNFPT)	1 agent	1	12 jours	-	-	-
Formation d'intégration	-	-	-	1 agent	1	5 jours

Formations Hors CNFPT

	2021			2022		
	Nombre d'agents	Nombre d'actions	Nombre de jours	Nombre d'agents	Nombre d'actions	Nombre de jours
Préparation au concours / examens Hors CNFPT	1	1	9 jours	-	-	-
actions de formation inter	1	1	43 jours	-	-	-

	2021			2022		
Nombre d'agents ayant suivi au moins une formation	0			3		
				Soit 20 %		
actions de formation intra	2	1	0.5 jour	5 agents	7	65 jours
Organismes extérieurs					3	
Formation personnelle	-	.	.	-	-	-

Dépenses Formation

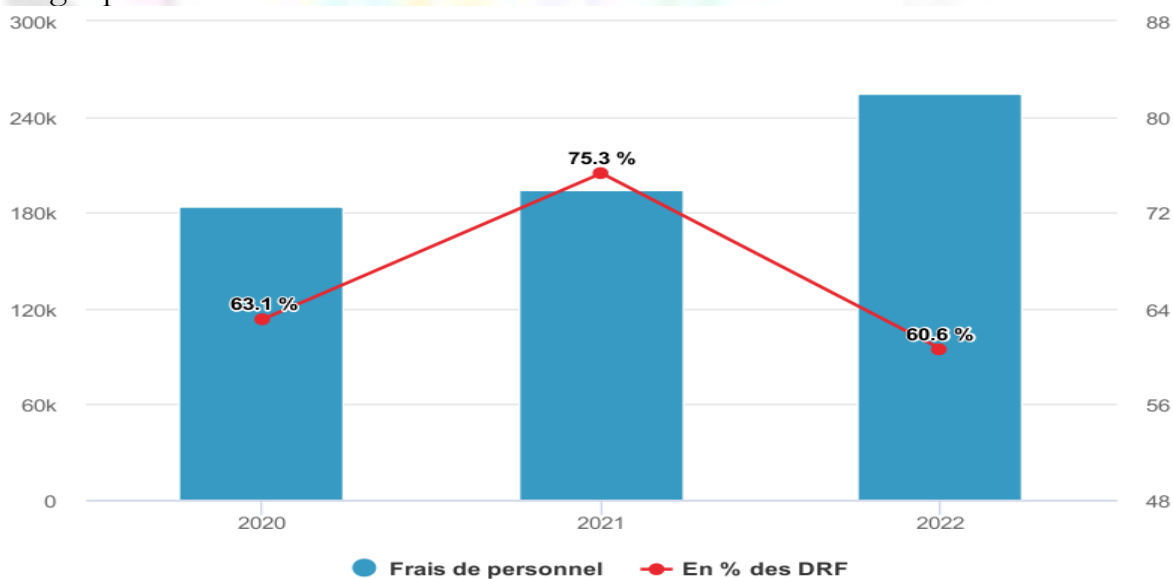
	CCAS		
	2021	2022	
Cotisations CNFPT tous statuts confondus	981.20 €	1 389,52 €	+408.32 €
Dépenses formation hors CNFPT	-	-	
Frais de déplacements	-	-	
TOTAL DEPENSES DE FORMATION :	981.20 €	1 389,52 €	+408.32 €

Rémunérations : dépenses du personnel

	Charges de personnel 2021	Charges de personnel 2022	
CCAS	194 326,67 €	254 943,17 €	+60 616,50 €

Le budget prévu au chapitre 012/charges de personnel a été respecté en 2022.

Budget prévu : CCAS : 271 100 €



○ **Complément indemnitaire annuel 2021 (CIA) versé en 2022**

	CCAS
<i>Agents bénéficiaires du CIA</i>	3
<i>Agents non bénéficiaires/ non éligibles</i>	3
<i>Somme versé au titre du CIA 2022</i>	702,23 €

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement est réservée aux opérations de recette et de dépense concernant le patrimoine de l'établissement c'est-à-dire les biens qu'elle utilisera durablement pour l'accomplissement de sa mission.

Le budget d'investissement prépare l'avenir.

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la structure à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement correspondent à des recettes liées à des opérations qui ont vocation à rester durablement dans l'actif de la collectivité à la différence des recettes de fonctionnement qui correspondent à des recettes « courantes ».

Les différentes catégories de recettes d'investissement, inscrites au sein du budget du CCAS, sont les suivantes :

- les comptes de capitaux (compte de classe 1) comprenant essentiellement les dotations (chapitre 10), les subventions d'investissement (chapitre 13), et les emprunts et dettes assimilées (chapitre 16) ;
- les comptes d'immobilisations (comptes de classe 2) (chapitre 040) comprenant essentiellement :
- les immobilisations corporelles et incorporelles – 21
 - les amortissements des immobilisations – 28

INVESTISSEMENT : RECETTES Budget du CCAS	CA 2021	CA 2022	BP 2022
001 - EXCEDENT ANTERIEUR D'INVESTISSEMENT REPORTE	10236 €	455.70 €	3478.35 €
TOTAUX	10 236 €	455.70 €	3 478.35 €

Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement comprennent essentiellement des opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de l'établissement : achats de matériels durables, du mobilier, de véhicules, de matériel informatique ... ainsi que des comptes de capitaux relatifs aux emprunts et dettes assimilées (chapitre 16).

Ces dépenses d'investissement qui ont pour résultat l'entrée d'un bien destiné à rester durablement dans le patrimoine de l'établissement constituent des immobilisations.

Il y a deux sortes d'immobilisations : les immobilisations corporelles (comptes 21) qui sont des biens matériels et les immobilisations incorporelles (comptes 20) qui sont les biens immatériels, qui n'ont pas de substance physique. Parmi ces immobilisations figurent les logiciels, les brevets, les licences...

INVESTISSEMENT : DEPENSES - Budget CCAS	CA 2021	CA 2022	BP 2022
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 757 €	455.70 €	3 478.35 €
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
040 -OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION COMPTE 192			
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	6 757 €	455.70 €	3 478.35 €

Les dépenses d'investissement du CCAS se limitent au renouvellement du mobilier des structures, acquisition de véhicules et autres petits matériels.

En réponse à l'accroissement des inégalités sociales, fortement accrus du fait de la crise sanitaire, et conformément à son rôle de coordonnateur de la solidarité, le CCAS doit être capable d'adapter sa réponse en faisant preuve d'innovation sociale dans de nouveaux projets tout en conservant une situation financière équilibrée.

LES PERSPECTIVES ENVISAGEES POUR LE BUDGET PRIMITIF 2023

Après deux années marquées par une crise sanitaire sans précédent, 2022 restera dans nos mémoires par l'intensité et l'impact provoqué par le passage de la tempête FIONA.

Ces différents évènements n'ont eu de cesse de pousser nos politiques publiques et nos organisations dans des modes d'agilité et de résistance inexplorées jusqu'alors.

La forte mobilisation des équipes du CCAS et des autres services de la ville a permis de faire face à 2022, une année riche et dense, avec l'espoir d'une sortie de cette crise sanitaire.

Le CCAS reste un élément central de la politique sociale.

Le CCAS est reconnu par la population comme étant l'interlocuteur de référence privilégié pour sa proximité. Le CCAS reste un élément central

Il est le premier intervenant pour favoriser **le lien social** à travers ses missions **d'accueil, d'écoute, d'information, de conseil, d'orientation, d'accompagnement social et de soutien** répondant le mieux possible aux attentes des usagers.

Aussi en 2023, nous devons concrétiser **la mise en place d'un projet social** basé sur **une approche globale de la solidarité** permettant :

- 1- La protection de notre population**
- 2- L'accès aux droits fondamentaux**
- 3- La mise en œuvre des interventions en direction des seniors en perte d'autonomie visant leur maintien à domicile**
- 4- Le renforcement de la politique de cohésion sociale**

Pour répondre aux demandes qui sont en augmentation, il sera primordial de veiller à la maîtrise du cadre budgétaire, de chercher des co-financements systématiquement.

L'ensemble des éléments indiqués, ci-dessous, sont des projections dans l'attente de la fin des arbitrages budgétaires.

Ces projections sont basées sur des estimations qui sont, en raison du contexte

inflationniste actuel, affectées par un niveau important d'inflation, il est évident qu'elles seraient à réévaluer si jamais le taux de l'inflation venait à encore augmenter.

Ainsi, pour 2023, l'objectif affiché est de retrouver le niveau de service proposé par le CCAS avant la crise sanitaire. De même l'activité du CCAS nécessite aujourd'hui une rénovation globale avec une mise aux normes et une reconfiguration de ses locaux pour accroître les espaces pour la réalisation des ateliers intergénérationnels et le stockage de ses paniers alimentaires, et surtout offrir un accueil personnalisé.

La pauvreté, la perte d'autonomie et l'isolement continuent d'évoluer et de prendre de l'ampleur.



MAINTENIR LE SOUTIEN AUX USAGERS

Nous constatons l'arrivée d'un public nouveau avec des problématiques plus complexes nécessitant un besoin plus important d'accompagnement par nos agents.

L'amélioration de l'accueil et l'accompagnement social des usagers par une grande proximité sur le territoire favoriseront :

- Un processus régulier d'amélioration de l'accueil et l'accompagnement social des usagers
- La professionnalisation du pré-accueil physique et téléphonique (pour une meilleure orientation des usagers)
- La demande régulière d'harmonisation des pratiques entre les agents du CCAS
- Le développement des permanences sociales et partenariales

Les aides facultatives

Les sommes consacrées aux aides, mission fondamentale du CCAS, devraient rester stables.

1.1- L'aide alimentaire

Optimiser les conditions de délivrance de l'aide alimentaire

- ***Renouvellement des conventions pour le secours alimentaire***
 - Epicerie Solidaire « Alternative 119 »
 - Banque Alimentaire
- ***Partenariat avec des associations caritatives : Secours populaire-Secours catholique***

Les autres aides facultatives

Le CCAS intervient en subsidiarité et se concentre sur les champs relevant de la première nécessité.

Le règlement des aides facultatives permet d'étudier les aides financières suivantes

soumises à la commission permanente :

- L'aide aux étudiants
- Les aides liées au logement
- L'aide exceptionnelle/aide d'urgence
- L'aide à la restauration scolaire
- L'aide à l'insertion professionnelle
- Les frais funéraires
- Le fonds social du PRE (aide personnalisée dans le cadre du dispositif)

MAINTENIR L'AUTONOMIE ET LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT DES SENIORS

L'animation en faveur des seniors jouent un rôle déterminant car elle doit permettre de **briser la solitude et de renforcer le lien social.**

Pour ces activités de culture, de loisirs, de convivialité, de prévention et de maintien du lien social des aînés, il apparaît évident que ces activités doivent être maintenues, voir développer dès que cela sera possible avec des sorties, des actions appropriées à cette strate de population.

Formaliser un protocole de collaboration avec le département

Le portage de repas à domicile

Par délibération N°3 du CA du 07 09 2022, le CCAS a répondu à l'Appel à projet « MONALISA »- Prévenir et lutter contre l'isolement des personnes âgées des îles de GUADELOUPE.

Nous avons eu un **avis favorable du Conseil Départemental d'un montant de 30 000€.**

Les notifications et les conventions sont en cours d'élaboration.

Il s'agira d'un prestataire qui offrira des repas normés.

Le renouvellement du programme « Pleine Vie 3 fois 20 »

Par délibération N°4 du CA du 09 06 2022, le CCAS a répondu à l'Appel à projet du Conseil Départemental, « *La Conférences des financeurs du Département de la Guadeloupe (CFPPA)* »

Nous aurions un avis favorable du Conseil Départemental d'un montant de 10000€.

Nous sommes en attente de la convention.

Les ateliers proposés cette année :

- Danse : par exemple la salsa, la danse Country
- Bien être dans son corps : Sophrologie, Espace thermo minéral de Ravine Chaude
- Goûter numérique
- Stimulation cognitive à domicile
- Ateliers collectifs en partenariat avec des associations telles que la Mutualité Française et gymanform

La navette : Le taxi senior

Depuis 2019, le Centre Communal d'Action Social de la commune de Baillif propose aux seniors de + de 65 ans un moyen de transport dédié : le « **TAXI SENIORS SOLIDAIRE** ». Ce transport gratuit leur permet de se rendre où ils veulent sur la commune et les villes voisines.

Les usagers nous sollicitent lorsqu'ils ont besoin de se rendre à un rendez-vous médical, faire des démarches administratives, faire les courses, rendre visite à un proche et participer aux différentes actions collectives organisées par le CCAS ou tout autre institution.

Cette expérimentation qui aujourd'hui, a fait ses preuves, nous souhaitons la pérenniser pour la troisième année consécutive.

Cela répond à une véritable demande de notre territoire.

Les deux dernières années **nous avons réalisé environ 200 trajets** et ce malgré une période de crise sanitaire intense. Au total 20 personnes bénéficient de ce service

En 2023, il est prévu l'achat d'un véhicule plus adapté.

➤ **FILE ACTIVE**

ACTUELLE	ATTENDUE
20	40

➤ **BUDGET PREVISIONNEL**

	<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>
Achat du véhicule adapté	45 000€	CCAS	15000
Livraison	7 000€	Conseil Départemental	20000
Marquage véhicule	3 000€	Conseil Régional	20000
Total	55 000€		55000€

Organisation de la semaine bleue

Moment fort de l'année pour nos Seniors.

L'année 2022 a vu le retour de manifestations attendues par nos aînés. C'est ainsi qu'ils ont pu retrouver avec joie les Rendez-Vous de la Semaine Bleue suivants :

- L'exposition « **Les seniors viennent à nous** » avec son vernissage
- Le « Jeudi Bleu » : stands d'information, mise à l'honneur des seniors, élection « Mamy Diez »
- L'inauguration de la maison de quartier « La Tisanière » avec un spectacle humoristique qui a ravi un public plus que comblé.

Il s'agira de porter un plus à cette manifestation en trouvant des idées novatrices.

Colis festifs seniors

En cette période de fêtes de fin d'année, symbole de partage, de moment chaleureux, c'est l'occasion pour le CCAS d'aller à la rencontre des personnes âgées du territoire en leur offrant **un colis festif**, composé de produits locaux, de jeux de mémoire.

En 2022, c'est plus de **900 colis distribués** les lundi 26 et mardi 27 décembre.

Le CCAS conforte son positionnement d'animateur de la vie locale en poursuivant sa lutte contre l'isolement avec la mise en place de la Semaine Bleue avec le Jeudi Bleu des seniors la distribution des Colis Festifs de fin d'année par les membres du CCAS et les animations intergénérationnelles.

Le prix du colis festif ne dépassera pas les 25€.

L'objectif reste le même pour 2023 : favoriser la convivialité et les échanges pour lutter contre l'isolement.

FAVORISER LA POLITIQUE EDUCATIVE ET FAMILIALE

Le Programme réussite éducative (P.R.E.)

C'est un dispositif porté par le CCAS dans le cadre du contrat de ville.

Le PRE a pour objectif **d'apporter aux enfants des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville un parcours individualisé** reposant sur une approche globale des difficultés rencontrées, en **collaboration étroite avec la famille** (suivi Scolaire, activités culturelles ou sportives, ateliers bien-être, atelier d'apprentissage et action à la parentalité). Si l'échelle locale apparait essentielle dans la mise en œuvre de projet résolument ancrés au plus près des quartiers prioritaires et de leurs populations, il convient de souligner que **l'échelle intercommunale devrait constituer un atout dans le traitement de certains enjeux.**

Le bilan des activités 2022 du PRE, nous conforte à poursuivre nos actions en direction des enfants et de leurs parents.

Le PRE reste particulièrement mobilisé dans le programme de la cité éducative.

Ce programme a pour but de :

- Développer des aptitudes pour la réussite scolaire
- Éviter le décrochage scolaire

- Développer les acquis et les potentialités des enfants au niveau du langage et du comportement
- Retrouver la confiance et la sérénité au sein de la famille
- Élargir les connaissances culturelles
- Redonner aux parents, à la famille leur place dans l'éducation de leurs enfants.

Sur la programmation 2021-2022, les axes du PRE de Baillif sont les suivants :

- a- **Activité sports, culture, bien-être, art, estime de soi**
- b- **Soutien à la parentalité**
- c- **Soutien scolaire**
- d- **Santé et solidarité**

- a- **Activité sports, culture, bien-être, art, estime de soi**

- Sophrologie
- Réalisation de fresque urbaine
- Eveil théâtral
- Danse traditionnelle
- Karaté
- Boxe
- Equitation
- Atelier conte en musique
- Atelier théâtre
- Baby basket

- b- **Soutien à la parentalité**

- Venue au spectacle en famille
- Randonnées parentales
- Boxe parent/enfant
- Atelier COUMOTRE
- Atelier peinture
- Café des parents
- Atelier E-parentalité

- c- **Soutien scolaire**

- Coup de pouce
- Carnet de voyage en anglais
- Redonner du sens au mot apprendre

- d- **Santé et solidarité**

- Soutien psychologique

- Lutte contre l'obésité
- Fond d'urgence du PRE

La cité éducative

Les Cités éducatives sont un dispositif né à partir d'initiatives menées sur le terrain par les élus locaux, les services de l'État et les associations. Elles visent à intensifier **les prises en charges éducatives des enfants à partir de 3 ans et des jeunes jusqu'à 25 ans**, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. Le label "Cité éducative" résulte de la co-construction de la feuille de route gouvernementale pour les quartiers prioritaires menée par le ministère de la Cohésion des territoires.

En septembre 2021, la commune de Baillif été labellisée territoire en CITE EDUCATIVE, en partenariat avec les villes de Basse-Terre et Capesterre Belle eau.

Sur le PRE 2022-2023, deux activités sont prises en charge par les financements de la cité éducative de Baillif :

- La troupe de cirque
- Atelier Maïeutique parent/enfant

En 2023-2024, Les jeunes de Baillif pourront bénéficier des actions de prestataires qui auront été financé dans le cadre la Cité Educative.

La cérémonie des bacheliers

La cérémonie de récompense des diplômés de la commune a pour objectif de promouvoir l'effort, le mérite et l'excellence, valeurs incontournables dans la poursuite d'études supérieures.

Le mercredi 03 août 2022 à la salle des délibérations c'est 41 bacheliers qui ont été récompensés.

RENFORCER LA COHESION SOCIALE ET LA SOLIDARITE

Le jardin partagé

Le CCAS de Baillif, en partenariat avec la SIG, la DAAF et les associations locales, souhaite impulser une dynamique écoresponsable en accompagnant les habitants volontaires du quartier prioritaire de Bois Rimbaud dans la création d'un jardin collectif, partagé et familial dans le but de :

- Raviver la cohésion sociale au sein du quartier.
- Cultiver ensemble des produits pour sa propre consommation.
- Sensibiliser sur les pratiques agroécologiques, écoresponsables et participer à la réduction des nuisances environnementales.
- Valoriser une parcelle en friche dégradée par le dépôt d'ordures en le transformant en un jardin collectif, aménagé et sécurisé.

La vie et l'entretien du jardin sera garantie par l'implication des habitants du quartier, le calendrier d'animation sociale au sein du jardin proposé par le CCAS de Baillif et les acteurs associatifs locaux.

Les produits cultivés seront récoltés et consommés directement par les habitants.

Globalement l'objectif est de sensibiliser sur un mode de consommation sain, bio, et respectueux de l'environnement.

A ce jour, la création du jardin est en cours de réalisation, les étapes suivantes ont été finalisés :

- Porte à porte pour estimer l'adhésion des résidents du quartier
- Mobilisation des partenaires : Le bailleur SIG, l'association BWA LANSAN, l'IREPS (JAFA), l'association LES APPRENTIS ECOLOS, des agriculteurs locaux, les services municipaux : urbanisme, technique, communication, les partenaires financiers (DAAF, ANCT, Parc National de Guadeloupe), le pôle environnement de la communauté d'Agglomération Grand Sud Caraïbe.
- Réunions de quartier (définition partagée du projet, calendrier de mise en œuvre, choix du nom du jardin et des référents, etc.)

- Intervention d'une tractopelle et retrait des déchets verts
- Étude de sol, analyse chlordécone pour évaluer le type de culture à développer
- Achat et pose d'une clôture

Toutefois, il reste à enclencher les actions suivantes :

- Achats matériels, fournitures et matières premières
- Préparation des sols, création d'un système de récupération des eaux de pluies, plantation, aménagements, mise en place d'un composteur.
- Mise en place des ateliers d'animation autour du compostage, des cultures hors sol, de la reconnaissance des fruits et légumes, des ateliers culinaires pour les enfants : bavaroise, smoothie, etc.

Théâtre forum

Le théâtre forum est une technique artistique interactive, participative et ludique visant la conscientisation, l'animation et la prévention autour des thèmes sensibles.

Elle permet **la prise de conscience des mécanismes d'oppression**.

Le public qui assiste à un scénario opprimant, tirée de sa réalité sociale, économique, sanitaire est invité à réagir à chaud, à proposer des solutions et à les mettre en œuvre.

Le théâtre forum est donc une réappropriation collective de la réalité par le biais du théâtre.

Il s'agira donc de mobiliser les habitants des quartiers en les invitant à participer à ces théâtres forum sur des thèmes de sociétés qui bouleversent les familles, le foyer, le quartier, le quotidien

Objectifs :

- Conscientiser l'opinion publique
- Animer le quartier
- Retisser les liens entre les habitants des quartiers

En 2022, 4 Théâtre forum ont été organisés : les 16 mai, 4,10 et 24 juin 2022

- Au collège
- À la cité saint Dominique
- Esplanade du bourg
- Saint Robert

Opération innovante à renouveler en menant une réflexion pointue sur les thèmes à choisir.

LA PREVENTION SANTE

Vers l'équilibre alimentaire- « Bien dans son assiette »

Le CCAS a répondu à l'appel à projet « **lutte contre la précarité alimentaire-pour une alimentation saine et équilibrée** » et a obtenu une subvention de 15 800€ pour la réalisation de son projet.

Il consiste :

- ✓ Entretiens avec une diététicienne pour mettre en place un parcours individualisé
- ✓ Attribution de colis alimentaire (1/mois) et de panier légumes et fruits locaux (2/mois)
- ✓ Atelier budgétaire pour élaborer des menus à moins de 10 euros
- ✓ Evaluation (favoriser la mise en place d'activités physiques)

Conférences sur les thématiques liées à la santé

Ces rencontres nous permettront d'aborder des thématiques qui touchent tous les publics :

- les seniors
- le 100% santé ...
- choix d'une journée mondiale (exemple mars bleu, parcours du cœur...)

Le Village des Foulées de Bayif

Cette année le volet santé des foulées de bayif s'organisera comme suit :

Intervention santé/social par des professionnels de l'ARS, l'IREPS, la ligue contre le cancer, les agriculteurs et agro-transformateurs du territoire, un oncologue, un nutritionniste, valorisation des produits locaux, etc.

Campagne de recrutement des candidates à Miss foulée de Baillif avant l'opération. Et organisation des épreuves et élection de la miss le dernier jour.

FAVORISER L'INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE

Action expérimentale « Lè fam fè tan fè fos »

Action financée dans le cadre du contrat de ville 2022 à hauteur de 2000€, n'a pu avoir lieu en 2022 à cause des événements liés au passage de la tempête FIONA.

Les objectifs

- Créer un espace de proximité et offrir un lieu d'expression, de partages et d'échanges aux jeunes mères
- Favoriser une réflexion et le désir de changement au niveau personnel et professionnel
- Permettre l'entrée en formation ou la conception du projet professionnel

Le descriptif de l'action

Deux rencontres mensuelles de 1h30

- Discussions autour d'un sujet (meilleure connaissance de soi, estime de soi, ...)
- Atelier liée à l'insertion professionnelle (connaissance des métiers, bilan de compétence, CV....)

Public cible

Jeunes mères entre 18 et 30 ans sans activité

Résultats attendus

- Favoriser une meilleure prise en charge du public entre 16 et 25 ans
- Permettre le recensement des besoins des jeunes en matière d'insertion
- Permettre l'accès aux droits
- Améliorer la relation entre les partenaires institutionnels, la collectivité et les jeunes

« Jobs vacances »

Durant les vacances scolaires, 20 jeunes étudiants issus des quartiers prioritaires de Baillif bénéficieront d'une expérience professionnelle au sein de la mairie et du CCAS dans le cadre d'un contrat de travail saisonnier.

Un appel à candidature sera lancé avant le recrutement. Des fonctions polyvalentes seront exercées sur des projets ponctuels.

Les jeunes seront accueillis et encadrés par des tuteurs, agent de la commune.

En compensation du travail fourni, chaque jeune bénéficiera d'une indemnité d'une valeur de 500€.

Un certificat de stage sera délivré à l'issue du job vacances à l'occasion d'une Cérémonie Républicaine.

Ainsi à travers ce projet nous entendons valoriser des jeunes, souvent inactifs durant cette période de l'année, tout en leur faisant découvrir la mission de service public et les différentes valeurs citoyennes : civilité, civisme, tolérance, solidarité.

La convention avec la Mission Locale

L'accompagnement des jeunes est une priorité.

En 2023, il sera nécessaire de rencontrer les responsables de la Mission Locale pour fixer à nouveau les cadres de la convention.

La convention avec le Pôle Emploi « Accompag

L'accompagnement global des demandeurs d'emploi permet, d'une part à ces derniers d'accéder aux droits sociaux et à des actions visant leur autonomie sociale et, d'autre part, de mieux appréhender le marché du travail et, d'élargir ou de confirmer leurs cibles professionnelles.

La convention signée en juillet 2022 a pour objet de préciser les conditions de la coopération entre le CCAS de Baillif et Pôle emploi pour favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi, confrontés à des difficultés à la fois d'ordre sociales et professionnelles.

Depuis septembre 2022, deux agents du Pôle Emploi se partagent la permanence au CCAS.

Le partenariat permet d'apporter une réponse plus pertinente et plus rapide aux problèmes rencontrés par la population.

Cela nécessite une bonne connaissance des dispositifs et la création de réseaux qui doivent être développés, entretenus en permanence.

FAVORISER L'ACCES AUX DROITS

Pour répondre aux besoins d'accompagnement liés aux démarches administratives en lignes, le CCAS bénéficie de deux services : les missions de la conseillère numérique recrutée par la collectivité et du Bus France Service géré par la Communauté d'Agglomération Grand Sud Caraïbes.

Ces deux dispositifs complémentaires permettent d'apporter une réponse globale par un accompagnement :

- Individuel permettant de répondre à une démarche administrative immédiate
- Collectif visant l'autonomie numérique des personnes.
-

Ateliers numériques

Proposer des ateliers à destination du tout public pour améliorer leurs compétences numériques (**ateliers animés par la conseillère numérique en poste**)

En 2022, plusieurs ateliers ont eu lieu au CCAS sur les thématiques tels que : France connect, prise en main d'un ordinateur....

Bus France Service

Face aux difficultés de transport sur notre territoire, la création d'un service de proximité est apparue indispensable sur le Grand Sud Caraïbes.

Il sera présent sur le territoire de Baillif, deux jours par mois dans les différents quartiers. Le CCAS collaborera activement, en assurant des permanences de l'assistante sociale dans les quartiers .

FAIRE SAVOIR ET VALORISER L'ACTION DU CCAS

Améliorer la visibilité des actions du CCAS

2.2- Les réseaux sociaux

Pour s'informer au quotidien, la jeune génération passe par les réseaux sociaux.

Il semble important pour le CCAS de s'approprier ces canaux de communication pour mettre en lumière ses différentes actions.

- **Le groupe WHATSAPP « OFFRES FORMATION/EMPLOI »**

Animée essentiellement par la conseillère numérique
50 membres
Plus de 1119 publications en 2022.

- **Le compte Instagram et Facebook de la ville**

Les actions du CCAS sont visibles sur ces deux réseaux , à raison d'une ou deux publications par mois.

2.3- Le site internet de la ville

A travers le site internet de la ville, le CCAS pourra avoir une plus grande visibilité sur les actions menées.

Cela permettra aussi de proposer aux administrés de réaliser un certain nombre de démarches en ligne.

2.4- Acquisition d'une sonorisation mobile

L'objectif est de passer dans les différents quartiers pour informer la population des différentes actions organisées pour le CCAS.

Le réseau de bénévoles - LES AMIS DU CCAS

Les citoyens de la commune proposent d'accompagner les actions sociales du mieux qu'ils peuvent.

A cet effet, nous leur proposons de créer **un réseau de bénévoles** dans le but de :

- Aller à la rencontre des usagers isolés, en quête de soutien sociale, morale ou administratif
- Venir en renfort au personnel du CCAS lors des animations sociales
- Créer une émulation citoyenne solidaire au sein de la commune

Ce réseau sera constitué de personne de bonne foi qui suivront une formation sur la mission d'accompagnement bénévole et qui signeront une charte déontologique de bénévolat.

CONCLUSION

Le CCAS se positionne comme coordonnateur d'une action publique sociale de proximité. Il vise à ce que les missions stratégiques pour le territoire soient développées en partenariat avec les acteurs sociaux du tissu local.

Il a pour objectif de faire ensemble, de faire avec et de faire faire, pour n'intervenir seul qu'en cas de nécessité.

Malgré la crise, le CCAS a cette année fait l'objet d'une gestion rigoureuse qui lui permettra de dégager un excédent.

Ce résultat ne pourrait être possible sans les efforts considérables consentis par les agents du CCAS, évoluant dans un contexte de plus en plus contraint

A ce titre, il convient de les remercier et encourager leur engagement et leur implication au quotidien pour garantir un service social de proximité de qualité aux Baillifiens.

Tout au long de l'année 2022, ils ont su se réinventer et s'adapter pour soutenir les plus précaires et les plus isolés.

Cette année encore, la réussite du projet social local demeure un **enjeu prioritaire** pour la municipalité et suppose de **préserver la cohérence** sur le long terme.

2023, le CCAS devra s'appuyer sur l'Analyse des Besoins Sociaux en s'interrogeant sur le bienfondé de ces critères mis en place pour l'obtention d'aides facultatives et les adapter au mieux, toujours en fonction de ses moyens disponibles.

2023 entend bien confirmer sa vocation au service de la population avec ces objectifs au **cœur de ses missions** :

- **Accompagner sans assister**
- **Aider chacun à faire face à des situations difficiles sans déresponsabiliser**

Le Budget 2023 proposé, s'ancrera pleinement dans une nécessité et une volonté de maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement dont les frais du personnel, en veillant à garantir la faisabilité de ses projet, mais aussi en préservant l'avenir financier.

Telles sont, chers membres du Conseil d'administration du CCAS, les grandes orientations autour desquelles, je vous propose de bâtir notre politique sociale pour 2023.

La Présidente du CCAS
Marie-Yveline THEOBALD-PONCHATEAU

Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Publié le

Berger
Levrault

ID : 971-219711041-20230323-180-DE

